FFR
LIGUE RÉGIONALE
NORMANDIE

# Règlement sportif du championnat Féminines Régionales à X +18 ans

*SAISON 2026/2027*

Le règlement sportif de la Ligue de Normandie de Rugby – LRNR présente l'organisation de son championnat régional Féminines Régionales à X F+18 dont elle a la responsabilité, par délégation de la Fédération Française de Rugby – F.F.R. Le présent règlement, validé par le Bureau Directeur de la LRNR, le 21/09/26, validé par le Bureau Stratégique de la F.F.R le 14/10/26, conformément à l'article 320 – 4 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Le règlement sportif de la LRNR s'appuie sur les Règlements Généraux de la F.F.R pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la LRNR est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la LRNR.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la F.F.R ;
- En deuxième partie, le calendrier général de la compétition pour cette saison 2026/2027 ;

## Contacts et organisation

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Responsable de la Commission Féminine** | Julien BAUDIN | 07 89 59 31 47 | Julien.baudin76@gmail.com |
| **Conseillère Technique Ligue** | Amandine VAUPRÉ | 07 88 12 95 81 | Amandine.vaupre@ffr.fr |
| **Secrétariat** | Marie-Caroline CABOCHE | 02 35 64 37 31 | 2009j@ffr.fr |

# Table des matières

SAISON 2026/2027 ..... 1
I. Cadre règlementaire ..... 3
1) Créneaux des rencontres ..... 3
2) Forme de jeu ..... 3
3) Table de marque et feuille de match ..... 3
Equipe en effectif insuffisant ou incomplet ..... 3
4) Banc de touche ..... 3
5) Protocole commotion ..... 3
6) Calcul des points ..... 3
7) Sanctions ..... 4
8) Taille des ballons ..... 4
9) Mêlée ordonnée ..... 4
10) Eléments sportifs ..... 4
11) Arbitrage ..... 4
12) Conditions de participation des joueuses en phase finale ..... 5
13) Captation et utilisation des images des rencontres ..... 5
II. Organisation sportive ..... 6
1) Poules géographiques ..... 6
2) Calendrier de la phase qualificative ..... 6
3) Phases finales ..... 7
Régionale ..... 7
Championnat de France ..... 7

# I. Cadre règlementaire

Il sera fait application des Règlements Généraux de la F.F.R de cette saison 2026/2027 et de leurs documents Annexes notamment les principaux Titres III-VI-V qui précisent les dispositions de pratique et de déroulement des compétitions.

Ainsi, le règlement du jeu à X World Rugby et sa retranscription dans le règlement F.F.R s'appliquent.

## *1) Créneaux des rencontres*

- 13h : accueil des équipes
- 13h-13h30 : mise à disposition des feuilles de match pour l'arbitre
- 13h30-13H40 : rassemblement des responsables des équipes et des techniciens pour partager les éléments essentiels liés aux règles du jeu et à l'arbitrage.
- 14h00 : Début de la rencontre

## *2) Forme de jeu*

**Temps de jeu** : 2 x 30 minutes (ou 4 x 15 minutes à la demande des équipes)
**Mi-temps** : 10 minutes (ou 5 minutes si quatre quart-temps)
**Prolongations** : après une pause de 2 minutes, le jeu reprendra par 2 x 15 minutes (sans pause entre les périodes)
**Vainqueurs** : Pendant les prolongations, l'équipe qui marque en premier est immédiatement déclarée vainqueur du match et le jeu s'arrête

## *3) Table de marque et feuille de match*

10 joueuses minimum et 20 maximum sur la feuille de match. Les joueurs doivent être majeures au jour du match pour pouvoir participer à la rencontre. Un dirigeant de chaque équipe doit tenir la feuille de mouvement (table de marque).

### Equipe en effectif insuffisant ou incomplet

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, moins de 8 joueurs.

Une équipe féminine est en effectif incomplet lorsqu'elle présente, à l'occasion d'une rencontre, moins de 10 joueuses physiquement présentes et en capacité de jouer.

## *4) Banc de touche*

Les personnes sur le banc de touche doivent être obligatoirement licenciées à la F.F.R. Maximum 4 personnes, minimum 2 (1 entraîneur et 1 soigneur obligatoires). Toute personne présente sur le banc de touche doit porter le brassard correspondant à sa fonction. Pour tout manquement, l'arbitre adressera un rappel à l'équipe défaillante.

## *5) Protocole commotion*

Lorsque l'arbitre suspecte une commotion cérébrale, il délivre un carton bleu : la joueuse sort définitivement de l'aire de jeu. L'encadrement technique peut également décider de sortir définitivement une joueuse s'il suspecte une commotion cérébrale et peut par la suite le déclarer sur Oval-e.

## *6) Calcul des points*

- 4 points pour match gagné
- 2 points pour match nul

- 0 point pour match perdu
- Moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait ; dans ce cas, 4 points « terrain » et 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe non responsable
- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire
- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points

## 7) Sanctions

| | |
|---|---|
| **CARTON BLANC** | La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale |
| **CARTON JAUNE** | La durée de l'exclusion temporaire est de 5 minutes minimum, le temps des arrêts de jeu étant ajouté à cette durée minimale |
| **CARTON ROUGE** | Exclusion définitive |
| **CARTON BLEU** | Exclusion définitive |

## 8) Taille des ballons

Il sera utilisé des ballons taille 5.

## 9) Mêlée ordonnée

Composition : 5 joueuses maximum : 3 en première ligne, 2 en deuxième ligne

Poussée :

- Mêlées simulées
- Pas d'aptitude demandée pour jouer en première ligne

## 10) Eléments sportifs

Plaquage sous la taille : plaquage à 2 autorisé si non simultané.

Interdiction de bloquer le porteur de balle en le saisissant au-dessus de la taille pour empêcher la continuité du ballon.

- **BUT SUR PÉNALITÉ** : La botteuse peut placer le ballon directement sur le sol ou sur du sable, de la sciure ou un tee agréé par fédération ou l'organisateur du match. Délai pour botter : 60 secondes.
- **TRANSFORMATION :** La botteuse peut placer le ballon directement sur le sol ou sur du sable, de la sciure ou un tee agréé par fédération ou l'organisateur du match. Délai pour botter : 60 secondes.

Après l'obtention de points, les adversaires de l'équipe ayant marqué les points feront reprendre le jeu au centre ou en arrière du centre de la ligne médiane.

Les tentatives de transformations se font immédiatement après que l'essai a été accordé, en face de l'endroit de la marque de l'essai.

## 11) Arbitrage

**Les frais d'arbitrage seront répartis à parts égales entre les deux équipes. Comme pour l'ensemble de nos autres championnats régionaux, ces frais seront réglés directement par virement aux officiels de match par la LRNR, sur présentation d'une fiche de frais dûment renseignée et envoyée à la LRNR.**

**En fin de saison, chaque association recevra la facture correspondante.**

## 12) Conditions de participation des joueuses en phase finale

**En rugby à XV, à XII et à X et sauf règlementation particulière, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale d'une compétition, un joueur ou une joueuse ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la saison même saison, à un nombre total de rencontre de phases qualificatives avec une ou plusieurs autres équipes de niveau supérieur relevant de la même classe d'âge, correspondant à plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives précédant la phase finale susvisée.**

**La participation d'une rencontre s'entend de l'inscription sur la feuille de match correspondante.**

## 13) Captation et utilisation des images des rencontres

**Dans le cadre de l'organisation des compétitions territoriales, la Ligue Régionale de Normandie de Rugby peut procéder, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire mandaté, à la captation, à l'enregistrement et, le cas échéant, à la diffusion en direct ou en différé de tout ou partie des rencontres inscrites au calendrier des compétitions qu'elle organise, notamment au moyen de dispositifs de captation automatisés.**

**En s'engageant dans une compétition organisée par la Ligue, les clubs participants, leurs dirigeants, les joueurs, éducateurs, arbitres et, plus généralement, l'ensemble des licenciés concernés sont informés de cette possibilité.**

**Les captations réalisées ont notamment pour finalités :**

- **La promotion et le développement du rugby en Normandie ;**
- **La diffusion des rencontres sur les supports de communication de la Ligue ou de ses partenaires ;**
- **L'analyse technique et pédagogique des rencontres par les clubs et leurs encadrants dans un objectif de formation et de progression sportive ;**
- **L'appui aux missions des instances sportives de la Ligue.**

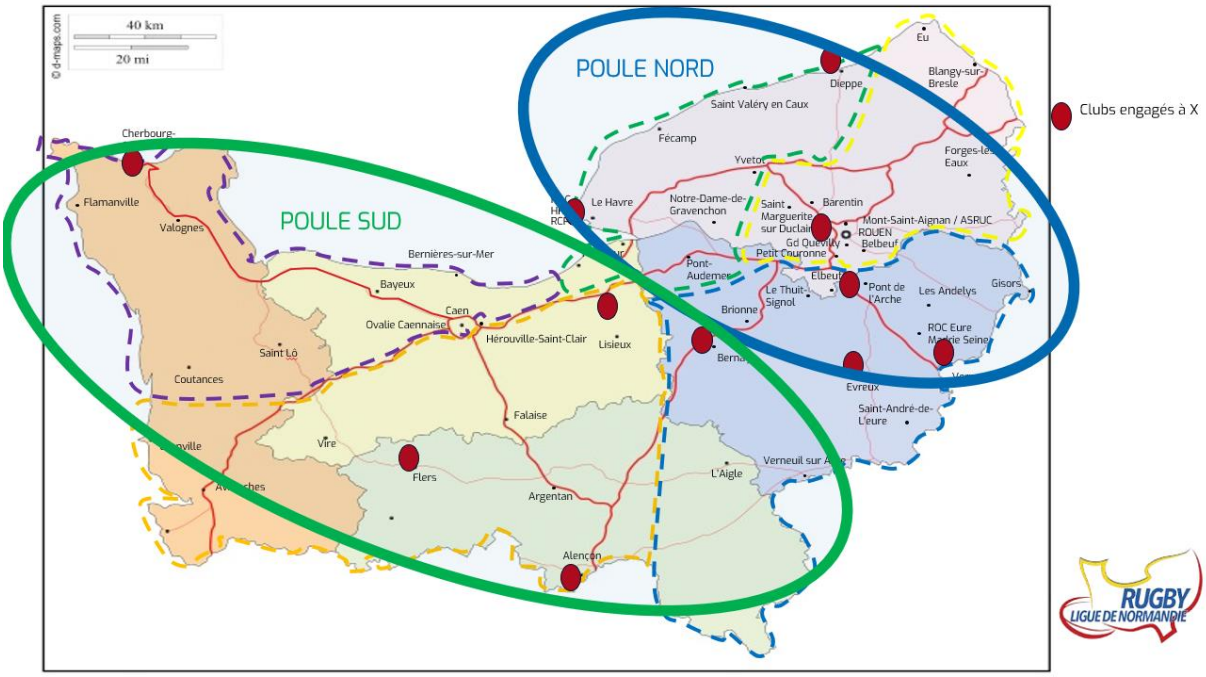
**Les enregistrements vidéo réalisés dans les conditions prévues au présent article peuvent être versés au dossier d'une procédure disciplinaire engagée devant les organismes disciplinaires compétents de la Ligue. Ils sont librement appréciés par ces organismes, dans le respect du principe du contradictoire.**

**Les traitements des données éventuellement associés à ces captations sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Les modalités de conservation, d'accès et d'utilisation des images sont définies par la Ligue, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.**

# II. Organisation sportive

Pour la saison 2026/2027, le championnat Féminines Régionales à X +18 ans sera organisé de la façon suivante :

## 1) Poules géographiques




| POULE NORD | POULE SUD |
|---|---|
| 76 – HAVRE RUGBY CLUB | 61 – RC FLERS ET PAYS DU BOCAGE |
| 76 – DIEPPE UC | 61 – RC ALENCON |
| 27 – R C ARCHEPONTAIN | 27 – SC BERNAY |
| 76 – RC GRAND QUEVILLY | 27 – RAS RISLE PAYS D'AUGE LA MEUTE (*) |
| 27 – EVREUX AC RUGBY | 50 – RC CHERBOURG HAGUE |
| 27 – SPN VERNON | *CLUB EXEMPT* |

*(*) Sous couvert de son homologation*

## 2) Calendrier de la phase qualificative

| | | | |
|---|---|---|---|
| **A1** | 04/10/26 | **R1** | 24/01/27 |
| **A2** | 11/10/26 | **R2** | 07/02/27 |
| **A3** | 08/11/26 | **R3** | 14/02/27 |
| **A4** | 22/11/26 | **R4** | 14/03/27 |
| **A5** | 29/11/26 | **R5** | 28/03/27 |

| | |
|---|---|
| **REPLI 1** | 15/11/26 |
| **REPLI 2** | 06/12/26 |
| **REPLI 3** | 21/03/27 |

## *3) Phases finales*

A l'issue de la phase qualificative, le classement est établi selon le parcours de chaque équipe engagée.

### Régionale

*Triangulaire*

Les équipes classées à la 5ème et 6ème place dans leur poule respective s'affronteront sous forme de triangulaire :

- Le 4 avril 2027 sur le terrain du meilleur 5ème de poule
- Le 18 avril 2027 sur le terrain de l'autre équipe 5ème de poule

*Phase finale du championnat de France Féminines Régionales à X +18 ans*

| | |
|---|---|
| **¼ FINALES** | 04/04/27 |
| **½ FINALES** | 18/04/27 |
| **FINALE** | 02/05/27 |
| **FINALE CONSOLANTE** | 09/05/27 |

Sont qualifiées pour les phases finales, les équipes occupant les quatre premières places dans leur poule respective. Les équipes se rencontreront en **quart de finale** sur le terrain du mieux classé :

| | |
|---|---|
| **MATCH 1** | 1er poule NORD / 4ème poule SUD |
| **MATCH 2** | 2ème poule NORD / 3ème poule SUD |
| **MATCH 3** | 1er poule SUD / 4ème poule NORD |
| **MATCH 4** | 2ème poule SUD / 3ème poule NORD |

A l'issue des quarts de finale, les équipes vainqueures seront qualifiées pour les **demi-finales** du championnat de France Féminines Régionales à X sur le terrain du mieux classé sur la phase qualificative :

| | |
|---|---|
| **MATCH 8** | Vainqueur MATCH 1 / Vainqueur MATCH 4 |
| **MATCH 9** | Vainqueur MATCH 2 / Vainqueur MATCH 3 |
| **MATCH 10** | Perdant MATCH 1 / Perdant MATCH 4 |
| **MATCH 11** | Perdant MATCH 2 / Perdant MATCH 3 |

A l'issue des demi-finales du championnat de France Féminines Régionales à X, seront qualifiées :

- Les vainqueurs du MATCH 8 et du MATCH 9 pour la **finale régionale**
- Les vainqueurs du MATCH 10 et du MATCH 11 pour la **finale régionale « consolante »** sur le terrain du mieux classé des deux finalistes ;

A l'issue de la finale régionale du championnat Féminines Régionales à X +18 ans, l'équipe vainqueure sera déclarée championne de Normandie.

### Championnat de France

❖ Nombre de qualifiés en championnat de France par Ligue Régionale pour la saison 2026/2027 :

| LIGUE | FÉMININES RÉGIONALE A X +18 ANS |
|---|---|
| **NORMANDIE** | *En attente du vote de la F.F.R* |

A l'issue de la finale régionale du championnat Féminines Régionales à X +18 ans, l'équipe vainqueure est qualifiée pour la phase finale du championnat de France de Féminines Régionales à X +18 ans.

Les phases finales nationales seront organisées de la façon suivante :

- **½ finales** : 16 équipes réparties sur 4 plateaux. A l'issue des plateaux des ½ finales, les vainqueurs de chaque plateau seront qualifiés pour le plateau final
- **Plateau final** : regroupera les vainqueurs de chaque plateau. Le vainqueur du plateau final sera déclaré champion de France

| Féminines Régionales « Plus de 18 ans » à X | |
|---|---|
| **Date des qualifiées** | Lundi 24 mai 2027 |
| **½ finales** | Samedi 5 juin 2027 |
| **Finale** | Samedi 12 juin 2027 |